

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze mai le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Gilles BERLAND, Annie-France GARRY Ludovic GERON, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre GOIN, David MAROLLEAU.

Excusées :

- Sylvie MEUNIER, pouvoir à Didier BELAUD ;
- Annie-France GARRY, pouvoir à Danièle BELAUD.

Date de la convocation : Vendredi 6 mai 2022

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre GOIN

Pré-séance :

Désignation des jurés d'assises des communes de Vouvant, Cezais, St Maurice des Noues et St Cyr des Gâts.

Délibération 2022-05-01

Adoption du procès-verbal du Conseil du 14 avril 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal établi pour la séance du 14 avril 2022.

Relevé des décisions prises par le Maire :

- DIA : néant
- Devis : remise en état du sol des terrains de tennis (salle des fêtes et village vacances) : SARL Sud Vendée propreté : 691,20 x 2 = 1 382,4 €

Point communautaire : compte-rendu par M. Xavier PHILIPPOT de la réunion de concertation intercommunale sur le sujet de l'éolien du 11 mai 2022.

Délibération 2022-05-02

Suppression des régies de recette

Avaient été établies deux régies de recettes en vue de l'exploitation de la Tour et de l'aire de camping-car.

A la demande de la Direction des finances publiques, ces régies ont été interrompues de façon définitive au 31 décembre 2021. Désormais, la Tour est exploitée avec l'office du tourisme de Fontenay-le-Comte par convention et l'aire de camping-car par la société Aire-Services par voie contractuelle.

Ces deux régies n'ayant désormais plus d'objet, il est décidé :

- de donner au maire ou à son représentant pouvoir de signer tout arrêté en vue de clore de manière administrative lesdites régies, de veiller à ce que toutes indemnités dues à ce propos soient réglées de manière définitive,
- de remercier officiellement l'ensemble des régisseurs de recettes pour leur concours à l'activité touristique de la commune,
- et plus largement faire le nécessaire.

La présente décision annule et remplace toutes les anciennes délibérations prises à propos de l'exploitation de la Tour et de l'aire de camping-car.

Délibération 2022-05-03 Travaux de voirie 2022 : Demande d'attribution d'une subvention des amendes de police

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le dossier de demande de subvention « amendes de police » doit être déposé prochainement.

Il y a donc lieu de solliciter l'aide financière au titre des amendes de police pour réaliser les travaux d'aménagement de sécurité envisagés sur l'année 2022 : travaux « rocade » Petite Rhée – l'Alouette, 2^{ème} tranche.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès du département l'aide financière au titre des amendes de police 2022.
- de mandater Le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce sujet.

Délibération 2022-05-04 Subventions aux associations pour 2022

Le Conseil municipal décide de procéder au vote des subventions aux associations comme suit :

1/ Associations communales :

ASSOCIATION	SUBVENTION OBTENUE EN 2021	SUBVENTION DEMANDEE EN 2022	SUBVENTION ACCORDEE EN 2022
Amicale Laïque (1)	800	800	800
Amitié Vouvantaise - 3e Age	-	-	-
Choeur en Ballade - Chorale	200	200	200
Comité des Fêtes	-	165	165
Graine de Nature	1 000	1 000	1000
Le Bruit du Monde	250	-	-
La Goulée d'Ev (8)	165	165	165
La St Hubert – Chasse (2)	300	300	300
Les Amis de l'Orette – EHPAD (3)	165	165	165
Les Echappés de Mélusine (4)	300	300	165
Maison Familiale Rurale	300	800	600
Patrimoines du Vouvantais	750	750	750
Vouvantigny Tennis Club	600	600	600
UNC AFN Vouvant Cezais (5)	165	165	165

Vouvant Village de peintres (6)	5 100	5 100	4 000
Yoga Mélusine	165	165	165
Vendée Bas Poitou	1 000	1 000	1000
Orgue et Musique à Vouvant (7)	2 000	2 000	2000
UMA KATA	-	160	165
Foot	2 500	2 500	2 500
TOTAL GENERAL :	15 760 €	16 335 €	14 905 €

Quittent la salle et ne prennent pas part au vote :

- (1) Anthony METAY.
- (2) Xavier PHILIPPOT et Jean Pierre GOIN.
- (3) Sylvie MEUNIER.
- (4) Didier BELAUD, Jean Pierre GOIN, Anthony METAY et David MAROLLEAU.
- (5) Gilles BERLAND.
- (6) Danièle BELAUD, Dominique POUVREAU et Gilles BERLAND.
- (7) Yves ROUSSEAU, Pierre LEGAL et Gilles BERLAND.
- (8) Yoann GREGOIRE.

2/ Associations extérieures :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	SUBVENTION OBTENUE EN 2021	SUBVENTION ACCORDEE EN 2022
Jamalv85 (accompagnement au deuil)	Libre		
Secours Populaire Français	Libre		
Secours Catholique de la Roche sur Yon	Libre		
SOS Femmes Vendée	Libre		
Banque Alimentaire de la Vendée	33,00 €	29,00 €	33
Les Cadets de la Gendarmerie de Vendée	Libre		
Vacances & Familles	400,00 €		
Solidarité Paysans 85	Libre		
France ADOT 85 (don d'organes)	Libre		
France Parkinson	Libre		
Avenir Gymnique de la Châtaigneraie (3 jeunes de Vouvant)	Libre	120,00 €	120
Donneurs de sang La Châtaigneraie	Libre	50,00 €	50
AREAMS	Libre		
Ecoute Parents	50,00 €	50,00 €	50
Les Restos du Cœur	300,00 €		
Club Nautique de la Châtaigneraie (1 nageur de Vouvant)	Libre		40
MFR Mouilleron Saint Germain (1 jeune de Vouvant)	Libre	50,00 €	50
Secours Catholique de la Châtaigneraie	Libre		
Jeunes Sapeurs Pompiers de la Châtaigneraie (2 SJP de Vouvant)	170,00 €	425,00 €	170
MFR Pouzauges (1 jeune de Vouvant)	Libre	50,00 €	50
Adile de la Vendée	50,00 €		
Association Française des sclérosés en plaques	Libre		
TOTAL GENERAL :		774,00 €	563

Délibération 2022-05-05

FIXATION DES DUREES DES CONCESSIONS ET DES TARIFS DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CINERAIRE

- Durée des concessions

La durée des concessions est actuellement de 30 ans, 50 ans et perpétuelle.

L'article L2223-14 du Code général des collectivités territoriales précise que les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

- des concessions temporaires pour quinze ans et plus ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires ;
- des concessions perpétuelles.

Est évoquée la suppression pour l'avenir des concessions perpétuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, supprime à l'unanimité à compter du premier janvier 2023 les concessions perpétuelles et maintient les concessions trentenaires et cinquantenaires.

- Tarifs des concessions

Les tarifs des concessions s'élèvent aux sommes fixées dans le tableau ci-dessous à compter du premier janvier 2023 :

	30 ans	50 ans
Concession de cimetière (le m2)	50,00 €	80,00 €
Cases de columbarium	500,00 €	700,00 €
Cavernes	300,00 €	500,00 €
Dispersion des cendres gratuite – Inscription sur le pupitre 50 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la résolution ci-dessus.

Délibération 2022-05-06

Autorisation de signer un devis d'un montant supérieur à 4 000 € HT concernant les travaux d'aménagement du cimetière

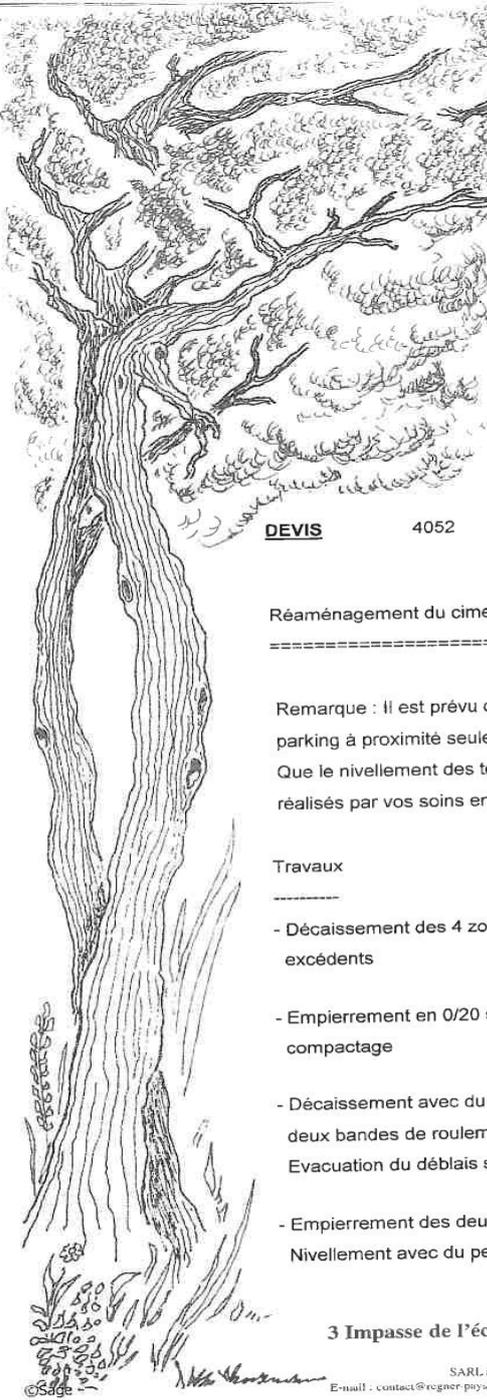
Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis relatif à l'aménagement du cimetière.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- « SARL Regner » : devis 37.685,60 € HT

- « Rineau T.P. » : devis 48.798,50 € HT
- « Jardins d'Autises SARL » : devis 38.349,37 € HT

Il est fait état du travail préparatoire effectué.



S.A.R.L. REGNER
PAYSAGE

MAIRIE de Vouvant
Place de l'église

85120 VOUVANT

Le 25/04/22

DEVIS 4052

Réaménagement du cimetière
=====

Remarque : Il est prévu que les déblais soient stockés sur le parking à proximité seulement .
Que le nivellement des terres dans les bandes centrale soient réalisés par vos soins en laissant que le semis

Travaux

- Décaissement des 4 zones en désactivé avec évacuation des excédents
- Empierrement en 0/20 sur 10cm avec géotextile, nivellement et compactage
- Décaissement avec du petit matériel des chemins d'accès sur les deux bandes de roulements (selon croquis)
Evacuation du déblais sur le parking
- Empierrement des deux bandes de roulements en 0/14 calcaire
Nivellement avec du petit matériel

Montant H.T.	TVA
1 612,50	5
2 601,50	5
5 120,00	5
7 840,00	5

3 Impasse de l'école - "Epagne" - 85120 SAINT-MAURICE-DES-NOUES
Tél. 02 51 00 81 40 - Fax 02 51 52 63 99

SARL au Capital de 8000 € - RCS La Roche/Yon - N° TVA FR 744 792 856 86
Email : contact@regner-paysage.fr - Dom. Banc. - C.A. - C.M. La Chataignerale - Code APE 8130Z - Siren : 479 285 686



45 Rue de la Treille - 85420 MAILLEZAIS

Tél : 02.51.87.27.48 - Fax : 02.51.00.70.61

E-mail : rineau85@orange.fr

www.rineautp.com

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Terrassement - Assainissement - Démolition - Goudronnage - Voirie

Etabli par Mr Damien Guignard

Mairie de Vouvant

Place de l'Eglise

85120 VOUVANT

DEVIS En Euros MAILLEZAIS, le 27/04/2022

Référence : DE20153299

Téléphone :

Objet des travaux : Aménagement au cimetière

Portable :

Désignations	Un	Quantités	Prix unit.	Montant HT
Terrassement des placettes y compris évacuation des déblais	U	4,00	1 520,00	6 080,00
Réalisation de la couche de base en matériaux de carrière 0/20 B	U	4,00	1 000,00	4 000,00
Fourniture et pose sur lit de béton de pavés chainettes	ML	183,00	58,00	10 614,00
Réalisation d'un béton désactivé y compris joints de dilatation	M2	168,00	78,00	13 104,00
Terrassement de la voirie y compris évacuation des déblais	M2	693,00	4,50	3 118,50
Réalisation de la couche de base en matériaux de carrière 0/20 B	M2	430,00	11,00	4 730,00
Réalisation d'un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume y compris gravillonnage finition 4/6 calcaire	M2	430,00	10,00	4 300,00
Engazonnement	M2	92,00	31,00	2 852,00

Attention: la mise en oeuvre d'un revêtement limite mais n'empêche en aucun cas la poussée d'herbes à travers celui-ci.

Attention: suite au contexte international actuel, les tarifs concernant les revêtements sont établis sans engagement. Nous nous réservons le droit de modifier les prix en cas d'imprévisibles variations du coût des matières premières (pétrole, carburant, ...) ou de corrections de prix effectués par nos fournisseurs.

BON POUR ACCORD,
DEVIS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE,

Date et signature.

Montant HT	TVA	Montant TVA
48 798,50	20,00	9 759,70
	Exo	
	Exo	

Total H.T.	48 798,50
T.V.A.	9 759,70
TOTAL T.T.C.	58 558,20
Net à payer (Euros)	58 558,20 €

8 route de l'Aubigny - 85420 MAILLEZAIS
Tél. 02 51 87 23 48
contact@jardinsdautises.fr
www.jardins-autises.com

Mairie de Vouvant

10 Place de l'Eglise
85120 VOUVANT

Affaire suivie par M Emmanuel LINIER

DEVIS N° DJA220711

Objet : CIMETIERE V4

Le 09-05-2022

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €	
CHEMIN BI COUCHE et PLACETTE BETON DESACTIVE					
Décassement pour circulation y compris évacuation des déchets.	4	Ens	970,54	3882,16	2
Compactage de 0/20.	4	Ens	1034,72	4138,88	2
0/20 livré 2m3	1,6	M ³			
Géotextile	17,6	M ²			
Pose de bordures pavés à joints maçonnés sur béton fondation, nettoyage et toutes sujétions.	143	Ml	50,86	7272,98	2
Pavés gres 14x14x5.7	17,42	M ²			
Béton sous centrale	3,67	M ³			
Fermajoint ton pierre	7	Sac			
Confection d'une circulation en béton désactivé épaisseur 12 cm fibré ferrailé y compris calepinage, joints de dilatation et de fractionnement et toutes sujétions. 45m2.	168	Ens	69,08	11605,44	2
Béton désactivé calcaire ép.12cm	23	M ³			
Désactivant 1L/5m ²	33,6	L			
Granulométrie <0/20	20,16	M ³			
Contribution environnementale	20,16	M ³			
Colorant Ton pierre 5kg/m3	20,16	M ³			
Fibre pour béton	20,16	M ³			
Tour imcomplet <7.5 m3	7,48	M ³			
Fer treillis soudé 3.74x1.94 (7.25 m2)	0	U			
Décassement pour circulation	602	M ²	3,15	1896,30	2
à reporter ...				28795,76	



Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €	
			Report ...	28795,76	
y compris évacuation des déchets.					
Compactage de 0/20.	430	M ²	12,98	5581,40	2
<i>0/20 livré 2m3</i>	43	M ³			
<i>Géotextile</i>	473	M ²			
Confection d'une circulation en bicouche calcaire y compris cylindrage à chaque couche, nettoyage des bordures et toutes sujétions.	430	M ²	11,00	4730,00	2
La mise en place d'un revêtement limite mais n'empêche pas la pousse d'herbes à travers celui-ci.					
Cheminement gazon au centre (terre non chiffrée)	92	M ²	18,37	1690,04	2
<i>Gazon Eurospace kg</i>	15	Kg			
Montant CHEMIN BI COUCHE et PLACETTE BETON DESACTIVÉ				7.20	
Montant Devis ...				40797,20	
Montant	Remise 6,00%	Montant H.T.	% TVA	Montant T.V.A.	Mont TTC €
40 797,20	2 447,83	38 349,37	20,00	7 669,87	46 019,24

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis et remercie la commission ayant œuvré à la préparation du dossier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de «Jardins d'Autises SARL » d'un montant de 46 019,24 € TTC
- mandate Le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce devis et à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu de la Commission mixte finances/travaux
- Point sur le lotissement – travaux complémentaires
- Visite du jury régional des Villes et Villages Fleuris des Pays de la Loire le lundi 20 juin à 11h45
- Augmentation des tarifs de l'entreprise Restoria (cantine)
- Fête médiévale
- Fête de la musique
- Feu d'artifice
- Marché estival
- Grippe aviaire

Séance levée à minuit.